



## **MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, et le onze décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

**Présents :** MARTIN M – COLLADO JP – MALNOURY B – CHAPUIS D – BARKATOFF JC - LEVE C - MAURICE MC

**Absents:** LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L

**Secrétaire de séance :** MARTIN Michel

#### **TARIFS 2014**

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2014 comme suit :

#### **Eau :**

- Abonnement : 65€
- Fond de renouvellement : 0.10€ /m3
- M3 : 1.25€
- Redevance pollution domestique : 0.2400€

#### **Location du foyer :**

- ½ journée pour réunion : 50€
- journée : 100€
- week end : 200€
- association ou collectivités territoriales du village : location gratuite
- vaisselle 0.50€/couvert – gratuit pour les habitants de la commune
- lave-vaisselle 0.30€/couvert sans vaisselle fournie
- chauffage : 2.50€/heure
- caution : 305€

#### **Concessions de cimetière :**

- concession simple : 77€
- concession double : 153€

#### **TRAVAUX ONF**

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'ONF d'un montant de 1180.00€TTC pour des travaux de cloisonnement sur la parcelle 19.

#### **SICECO Modification des statuts**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu les statuts du SICECO, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu la délibération annexée du Comité du 30 octobre 2013, approuve la modification des statuts telle qu'adoptée par l'Assemblée Générale du Comité du SICECO en date du 30 octobre 2013.

#### **REDECOUPEGE DES CANTONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au projet de redécoupage cantonal tel qu'il a été transmis par le Préfet au Conseil Général de Côte d'Or

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1997 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16<sup>ème</sup> anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- ✓ Les nouveaux habitants peuvent venir s'inscrire sur la liste électorale munis d'une pièce d'identité et l'ancienne carte électorale.
- ✓ Le secrétariat de mairie sera fermé du 23 décembre 2013 au 2 janvier 2014 inclus. En cas d'urgence, veuillez joindre le maire ou les adjoints.
- ✓ L'agence postale communale sera fermée du 24 décembre 2013 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 inclus. Il n'y aura pas de pain durant cette période.
- ✓ Le repas annuel aura lieu dimanche 12 janvier 2014. Un bulletin d'inscription sera distribué ultérieurement.

Le Maire,  
Gilles SEYTRE